

motifs de sécurité et d'autres raisons, il est bien possible que la Chambre doive déférer la question à un autre organisme. On a déjà mentionné une commission d'enquête judiciaire. Mais avant de ce faire, il me semble que la Chambre doit s'assurer que rien de ce qui lui est cher et qui lui permet de préserver ses privilèges ne sera amoindri de quelque façon que ce soit. On pense immédiatement à l'une de ces choses, que l'on a mentionnée d'ailleurs. Nous hésitons à nous départir du droit d'examen en faveur d'un autre corps judiciaire avant d'être assurés que le privilège de certains d'entre nous sera sauvegardé. C'est là, je pense, la raison pour laquelle on n'a pas cessé de réclamer des noms. Sauf erreur, ce que nous voulons, en fait, c'est qu'on taise les noms, afin que nos collègues soient protégés avant que la Chambre remette cet examen à un autre organisme.

L'autre aspect qui me frappe, c'est qu'il nous est maintenant donné à entendre qu'un acte de l'exécutif du gouvernement, un décret du conseil, autorise un organisme à examiner des démarches et des propos qui, je le répète, portent atteinte à l'honneur de la Chambre et à celui de certains députés, sinon de tous. Avant de se lancer dans une entreprise mettant en cause les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, fondement de notre régime parlementaire, il me semble que la Chambre aimerait peut-être en savoir bien davantage sur le mandat probable de la commission.

J'invite celui qui est le mieux en mesure de nous aider, le ministre de la Justice (M. Cardin) lui-même, à nous prêter son concours dans cette très sérieuse affaire. Nous devons certainement procéder dans un sens quelconque, et j'aimerais qu'il nous assure que les députés siégeant en cette Chambre ne sont eux-mêmes impliqués dans aucune des allégations qu'il aurait formulées dans le pays. J'aimerais qu'il nous indique dans quelle mesure et suivant quelles restrictions il utilise les dossiers confidentiels dans la voie où il s'est engagé et qui nous a menés dans une impasse.

Il est évidemment question de la conduite, ou, fort certainement, des propos de l'un des ministres de la Couronne, d'un membre d'un gouvernement existant à cause d'une confiance continue de la Chambre qui est de l'essence de ses rapports avec nous, même si des membres de notre assemblée ne sont pas en cause. Il est extrêmement grave, après un changement de gouvernement, et longtemps après, que les dossiers confidentiels concernant des gens qui ne sont plus en fonctions soient mis à sac et que le contenu en soit discuté publiquement.

[M. Macquarrie.]

Je ne suis pas prêt à condamner le ministre absolument, bien qu'il ait commis de grandes erreurs. Je pense même qu'il a beaucoup souffert. Si le premier ministre l'avait appuyé vendredi dernier et l'avait fait se rétracter ce vendredi-ci, nous ne serions pas dans la situation actuelle.

[Français]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, quelques commentaires seulement, ou plutôt des questions que je voudrais poser au très honorable premier ministre.

Nous entendons actuellement les conservateurs suggérer que la Chambre pourrait se former en comité plénier pour étudier cette affaire, après quoi le tout serait renvoyé, s'il y a lieu, au comité des privilèges et élections.

A l'heure actuelle, alors que nous circulons dans les corridors de l'édifice du parlement, et que nous rencontrons des journalistes ou des commentateurs de la radio ou de la télévision, on nous informe que, selon une nouvelle réelle et véritable, M^{11e} Munsinger serait bel et bien vivante et demeurerait à Munich.

Le gouvernement exerce-t-il un contrôle sur ces nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui même au Parlement? M^{11e} Munsinger est-elle bel et bien vivante? Si les journalistes peuvent affirmer que des téléphones se font actuellement entre le Canada et Munich et que M^{11e} Munsinger aurait même dévoilé des noms à ce moment-ci, le gouvernement, ou le premier ministre, ou le ministre de la Justice (M. Cardin) contrôlent-ils actuellement ces nouvelles? Et, s'il est vrai que M^{11e} Munsinger est bel et bien vivante et qu'elle est prête à témoigner sur ce qu'elle sait de l'affaire Munsinger, je ne vois pas pourquoi les conservateurs insistent tellement aujourd'hui pour renvoyer le tout devant le comité plénier de la Chambre ou au comité des privilèges et élections, si M^{11e} Munsinger est vivante et si elle consent à venir ici. Or, que le gouvernement prenne sur lui de la faire revenir au Canada et d'instituer, comme le suggérait ce matin le très honorable premier ministre, une enquête judiciaire où la lumière se ferait, afin que tous les membres du gouvernement, les conservateurs, les libéraux ou les créditistes et toute la population soient mis au courant.

La question à laquelle je désire une réponse du très honorable premier ministre est celle-ci: Est-il vrai que M^{11e} Munsinger est bel et bien vivante et demeure à Munich? Le gouvernement a-t-il été mis au courant de téléphones qui ont été faits aujourd'hui entre le Canada et l'Europe pour avoir des renseignements? Est-il vrai, également, ainsi que je